



INDIGNEZ-VOUS !

Au moment où cet édit a été écrit, le gouvernement planchait sur des solutions à trouver pour faire une économie budgétaire de 40 milliards d'euros. TVA sociale, suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités, moins d'exonération fiscale sur les dons... **autant de mauvaises idées qui ne résoudront pas le problème de la dette mais qui précariseront davantage les familles alors que le nombre de citoyens vivant sous le seuil de pauvreté n'a jamais été aussi élevé.**

Et pendant la gabegie financière de notre président Macron, certains s'enrichissent ! Par exemple la famille Mulliez a gagné 118 millions d'euros en 2020 en mettant en liquidation judiciaire son entreprise d'ameublement Alinéa. Les dettes de 180 millions ont été effacées et ils ont racheté l'entreprise 68 millions. Au passage, 1 100 salariés licenciés. Le CAC 40 affiche des bénéfices 2024 record, autour de 135 milliards pour les actionnaires, boostés par les dépenses militaires.

Pendant ce temps, le tribunal des affaires économiques a prononcé mardi 24 juin 2025 la liquidation judiciaire de la MJC Pichon, à Nancy.

Vingt-huit salariés perdent leur emploi et une soixantaine d'intervenants sont touchés par cette fin de collaboration. Elle s'ajoute à la longue liste des MJC qui meurent dans la plus grande indifférence.

Indignons-nous ! Comme le prônait Stéphane Hessel, contre la société que nos élus dessinent, une société individualiste basée sur le capital.

L'inconscience de nos gouvernants atteint son paroxysme lorsque le thermomètre dépasse les 40 degrés, et que face à ce dérèglement climatique, les spots d'information de l'Etat nous conseillent juste de s'hydrater. En même temps, l'Assemblée nationale vote la fin des ZFE et réintroduit l'usage de l'acétamipride dans l'agriculture, alors que c'est un pesticide cancérigène, dangereux pour la santé humaine.

INDIGNEZ-VOUS !



Alors indignons-nous ! Et mettons en débat dans les MJC les questions de société autour du partage, de la solidarité, du respect et de l'émancipation. Remettons de l'humain au cœur du débat !

DANS UNE SOCIÉTÉ QUI DIVISE, LES MJC FONT L'INVERSE ! **UNE SOCIÉTÉ QUI N'ÉDUQUE PLUS EST UNE SOCIÉTÉ QUI NE RÉPARE PLUS !**

Max Leguem, Directeur de MJC, nous livre ses réflexions à partir de son parcours et de l'évolution de la société et des MJC.

Je suis entré dans les MJC à l'âge de 15 ans. Amoureux de rock, la MJC était pour moi le lieu dans lequel je pouvais vivre ma passion. Happé par cette passion, je ne me doutais pas que j'étais en train en même temps de me former à bien d'autres choses et à dire bonjour au reste de ma vie. Occupé à organiser des concerts, sélectionner des groupes, gérer un budget, servir au bar, ranger, négocier avec un conseil d'administration... Je n'avais pas alors idée qu'on appellerait ça un jour "l'apprentissage de la citoyenneté".

Bénévole puis animateur salarié, directeur adjoint, puis directeur de MJC, j'ai, à chaque étape, bénéficié de l'aide d'une

société qui disait que demain était une promesse et qui tenait sa promesse. Nous sommes nombreux à avoir suivi ces parcours initiatiques. Pourquoi de tels parcours ont-ils disparu ? Qu'est-ce qui a changé dans l'époque ? La MJC se veut être un lieu d'Éducation populaire. Éducation, voilà un mot qui a perdu de son crédit et dont l'esthétique laisse à désirer. Éduquer signifie transmettre des normes et des valeurs. Des normes et des valeurs... Oui, mais lesquelles ? Une société qui désire avoir une mission éducative en dehors de la cellule familiale est une société consciente des valeurs qu'elle porte et veut transmettre. C'est aussi une société qui croit que les êtres humains se transfor-

ment et, par extension, que la société peut se transformer elle aussi.

Quand il est dit partout que la marchandisation du monde est notre unique horizon, nous disons que la société n'est plus transformable. Dans ce cas, à quoi bon vouloir mener une action éducative ? Le monde se divise alors en deux : les "winners" et les "losers". Il faut être du bon côté. Tout le monde n'a pas la chance qu'on lui offre ses costumes. La mission éducative est reléguée au seul espace familial. D'ailleurs, on prévoit désormais des sanctions pour ceux qui faillissent dans cette tâche, avec la suppression des allocations, voire du logement social.





Une société qui n'éduque plus est une société qui ne répare plus et qui ne pardonne plus. J'en veux pour preuve que, dans le même temps où l'on ferme les MJC, on revient sur l'ordonnance de 1945 sur la protection des mineurs, on ouvre des prisons, des hôpitaux psychiatriques, on crée des polices municipales et des systèmes très coûteux de vidéo-surveillance. Il existe encore un système d'Éducation nationale, mais de plus en plus de professeurs se définissent eux-mêmes comme des "enseignants" et disent ne plus vouloir être des "éducateurs", tout occupés qu'ils sont à transmettre "les contenus des programmes" armés de leurs "référentiels de compétences".

J'oubliais l'essentiel : l'acte éducatif est profondément un acte d'amour. Eh bien, une société qui n'éduque plus est une société... qui n'aime plus. Dans cette société, on s'aime soi, on n'aime plus les autres. Plus on s'aime soi, moins on aime la vie. Comment la vie qui nous traverse, qui vit à

travers nous, se prolonge-t-elle après? Oui, **on ferme les MJC. Qui est au courant, qui en parle ?** La question est alors la suivante : où sont les lieux où l'on apprend cette fameuse citoyenneté dont tout le monde nous rebat les oreilles ? Pourquoi ces mêmes élus qui ont dit qu'ils "étaient Charlie" et ont défilé pour protéger notre "modèle de société", notre liberté d'expression, suppriment les financements des MJC dès lors qu'elles osent interroger un tant soit peu les politiques publiques qu'ils mènent au plan local ? Comme disait Coluche : "J'ai les noms".

Être un citoyen, n'est-ce pas pourtant apprendre à gouverner et à être gouverné ? Sans cet apprentissage des responsabilités, la démocratie renvoyée au vote tous les cinq ans n'est que la façon, la méthode, l'art de gérer l'impuissance et la détresse du peuple.

Dans nos MJC, on n'a plus le droit de parler politique, dans le sens de créer du débat public autour de nos vies. À part ça, on est tous Charlie. Le monde,

c'est ce qui existe là, sous une certaine forme. Le monde existe dans chaque MJC. La MJC pourrait être ce lieu dans lequel les personnes osent réduire leur écart de compréhension et de puissance d'agir entre la réalité et leur action. Que chacun puisse questionner la société en dehors des lieux d'experts, en partant de son expérience personnelle, est un véritable enjeu démocratique. Abolir la distance entre société civile et société politique, faire que la société civile soit irrémédiablement politique. **Les MJC devraient être ces lieux de fabrique citoyenne. Elles ont été pensées et inventées pour ça au sortir de la Seconde Guerre mondiale.**

J'ai appris dans les MJC qu'éduquer à la citoyenneté consistait à encourager la croyance des personnes en leur capacité d'agir sur la société pour la changer. Quand cette croyance s'éteint, s'éteint aussi la démocratie. La FR-MJC Rhône Alpes, la FFMJC, la FRMJC Ile-de-France ont disparu. Jusqu'ici tout va bien.

L'UNION SEULE ALTERNATIVE POUR OUVRIR UN AUTRE AVENIR AUX MJC RASSEMBLÉES...

Il y a presque 10 ans, l'UG-CGT des MJC produisait une contribution collective au travers d'un texte faisant socle commun de discussion autour d'une **Union des MJC de France**.

Il s'agissait, par ce travail de réflexion et de mobilisation, de rappeler les principes fondamentaux dont les MJC sont porteuses : la promotion d'un modèle d'organisation associative et fédérative, l'affirmation d'un projet laïc de démocratie, l'indispensable nécessité d'une démarche d'Education Populaire portant les dimensions d'émancipation individuelle et collective et du changement social et politique, et l'exigence d'une pratique cogestionnaire.

Marchandisation, instrumentalisation, baisse des financements publics, remise en cause - au nom de la "neutralité" - du travail émancipateur et politique d'éducation populaire au cœur de l'existence même des MJC...

Mais aussi abandon de la politique de formation spécifique aux MJC, d'une expression critique et mobilisatrice de l'ensemble fédéral en direction des associations locales adhérentes... Finalement, disparition d'un certain nombre de MJC, de fédérations régionales (la dernière en date étant celle d'Ile-de-France), de la FFMJC...

Et pourtant, **le projet d'Education Populaire porté par les MJC n'a sans doute jamais été autant d'actualité au regard des attaques violentes contre la démocratie républicaine, la montée des idées d'extrême-droite, les enjeux environnementaux.**

La mobilisation citoyenne et syndicale est, elle aussi, d'une urgence déterminante.

La création de "MJC de France", regroupant les réseaux régionaux issus de la CMJCF et de la FFMJC pourrait-elle venir conforter ce projet d'engagement associatif militant et émancipateur... et venir répondre à cette nécessité "d'un autre avenir pour les MJC rassemblées" ?

Sûrement pas dans la simple intention !!

Regagner sur le terrain des pratiques cogestionnaires, sur celui des garanties conventionnelles pour les salariés.es, sur la défense du fait as-

sociatif, sur l'exigence des conventionnements et du démantèlement du Contrat d'Engagement Républicain (CER) sur la formation d'Education Populaire en direction des salariés et des militants bénévoles, recréer l'emploi national et l'adhésion directe des MJC à un ensemble fédératif national.

Alors pourquoi pas ?

L'histoire des MJC (comme celle de la République) nous a appris que le changement, les conquêtes sociales et démocratiques ne se demandent pas... elles s'exigent et sont le fruit de la mobilisation et de l'action.

Ce que la CGT des MJC réaffirmait il y a 10 ans (et comme elle l'a toujours fait) doit pouvoir aujourd'hui faire sens et engagement :

- Pour agir du local au global.
- Pour restaurer et développer la puissance d'agir des citoyens.
- Pour faire vivre la démocratie sur nos territoires.
- Pour faire vivre le débat public.
- Pour travailler à la promotion sociale et l'engagement citoyen à partir de l'expérience associative.
- Pour défendre et faire vivre les droits culturels.



Fascicule
à commander à :
cgt.mjc@wanadoo.fr

LA PLACE DU PERSONNEL DANS LES MJC :

REVENDIQUONS AVEC FORCE LA COGESTION !



De la nécessité de rétablir partout la Cogestion dans les MJC pour construire le projet émancipateur dont notre pays a besoin.

Cogestion : "administration, gestion en commun et plus précisément, gestion de l'entreprise assurée en commun par le chef d'entreprise et les représentants des salariés" (Dixit le Robert).

Ce projet émancipateur a été obtenu dans le grand mouvement libérateur, après la seconde guerre mondiale, qui réunit les forces de la Résistance et de ceux qui ont dit "plus jamais ça !".

Beau principe mis en place dès ses débuts en 1948 par la FFMJC et ses fondateurs. Réunir l'ensemble des responsables de l'association et les faire discuter du projet pédagogique et, par finalité politique, pour rechercher les meilleurs moyens, tant humains que financiers, pour aboutir à ce projet d'Education Populaire de formation du Citoyen.

La cogestion inscrite dans nos principes s'est mise en place dans toutes les MJC qui se sont créées, permettant ainsi le développement de nos associations et de ceux qui les faisaient vivre, du financeur à l'adhérent en passant par les salariés et bénévoles.

Malheureusement, au fil du temps, les forces réactionnaires auxquelles se sont joints des syndicats réformistes (CFDT, SUD Culture, notamment) n'ont eu de cesse de remettre en cause la cogestion, laissant ainsi les décisions aux mains des financiers (Etat, Régions, Départements, Communes), et faisant du projet des MJC une marchandise comme une autre en gommant son rôle d'éducation du citoyen.

Pendant les 73 ans d'existence de la FFMJC les mauvais coups n'ont pas manqué, venus d'abord de l'extérieur :

- Création du FONJEP, début pour l'Etat de son désengagement financier sur les postes de directeurs, pour arriver aujourd'hui à une prise en charge inférieure à 10 % du coût réel d'un poste.
- Régionalisation obligatoire en 1969 décidée par le ministre de la Jeunesse et des sports Comiti, sans compensation financière, dans le seul but de casser le regroupement des MJC au sein de leur Fédération Française.

Mais aussi de l'intérieur avec :

- La création de l'AREGE.
- Les rétentions financières organisées par des régions scissionnistes au profit de parcours individuels.

Ces orientations, contraires au rôle des MJC et de leur FF, avaient pour objectif de supprimer la place du personnel dans la gestion afin d'ôter le rôle politique des éducateurs populaires dans la gestion des structures, ce personnel ne devenant qu'un agent d'exécution sans réel pouvoir.

Ils sont arrivés à leurs fins avec la dissolution de la FFMJC.

La CGT propose de retrouver, au sein des MJC et de leurs Fédérations, l'élan initial du projet de formation du citoyen en y incluant la place du personnel.

LES SALARIÉS NE DOIVENT PAS ÊTRE LES VICTIMES DES BAISSES DE SUBVENTIONS

FAISONS VALOIR NOS DROITS !

Les salariés au sein des associations d'éducation populaire jouent un rôle fondamental pour garantir la mise en œuvre efficace des actions. Avec les baisses des financements de l'Etat et par ricochet des collectivités territoriales et des communes, les MJC se retrouvent en difficulté pour développer leur projet d'éducation populaire. Les salariés deviennent alors la variable d'ajustement. Les MJC ont alors recours à des emplois aidés faiblement qualifiés ou pas formés pour remplir les missions importantes qui leur sont confiées, quand elles ne sont pas simplement en situations de sous-effectifs. Ce n'est pourtant pas la solution car les salariés représentent une force pour les MJC qui peuvent ainsi mettre en avant et défendre une action de qualité au sein d'un territoire.

Les salariés doivent aussi s'organiser et défendre leurs droits. Ceux-ci soutiennent et renforcent leur capacité à agir pour le projet associatif :

DROITS À UNE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE ET À LA FORMATION

Formation continue et développement professionnel : Ces droits permettent aux salariés d'acquérir et de maintenir des compétences à jour, favorisant la mise en œuvre de projets innovants, leur professionnalisation et la qualité des actions.

Reconnaissance de leur expertise : Leur statut garantit qu'ils sont considérés comme des acteurs-clés de l'association, ce qui facilite leur rôle dans la conception, la gestion et l'évaluation des projets.

DROITS À DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

Sécurité et stabilité : Des contrats et conditions de travail stables permettent aux salariés de s'engager pleinement, d'assurer une gestion efficace des ressources humaines et matérielles, et de maintenir la motivation des équipes.

Temps de travail et rémunération équitable : Ces droits évitent l'épuisement et favorisent une implication durable.

DROITS À LA REPRÉSENTATION ET À LA PARTICIPATION

Voix dans la gouvernance : La possibilité d'être représentés et de participer aux décisions internes permet aux salariés d'influencer la stratégie de l'association, notamment en ce qui concerne l'orientation des projets, la gestion des ressources ou la mise en œuvre d'actions inclusives.

Participation aux processus décisionnels : Cela facilite la coordination, la synergie et la cohérence des actions avec les autres acteurs locaux.

DROITS À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Dialogue social : La négociation collective offre un cadre pour défendre leurs intérêts, négocier des conditions de travail optimales, et contribuer à la stabilité et à l'efficacité de l'association.

Amélioration continue : Ces droits encouragent un dialogue constructif permettant d'adapter les pratiques aux besoins des publics et aux enjeux du territoire.

DROITS À LA PROTECTION SOCIALE ET À LA SÉCURITÉ

Protection contre les risques : La sécurité sociale et les dispositifs de protection assurent que les salariés peuvent agir sereinement, même en cas de difficulté ou de maladie, ce qui leur permet de se concentrer sur leur mission.

DROITS À LA RECONNAISSANCE ET À LA VALORISATION

Respect du statut professionnel : La reconnaissance de leur statut valorise leur engagement et leur expertise, renforçant leur légitimité auprès des partenaires et du public.

Prise en compte de leur rôle dans l'impact social : La valorisation de leur contribution favorise leur motivation et leur engagement, essentiels au maintien de la vitalité et de l'innovation.

UN SYNDICALISME FORT POUR DÉFENDRE ET GARANTIR LES DROITS DES SALARIÉS ET LA PÉRENNITÉ DU PROJET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Les droits des salariés au sein des associations d'éducation populaire sont la clé pour garantir leur capacité à agir efficacement dans toutes les dimensions du projet associatif. En assurant des conditions de travail justes, une reconnaissance professionnelle, une participation active aux décisions, et une protection sociale adéquate, ces droits leur donnent les moyens de déployer leurs compétences, de mobiliser des ressources, de fédérer les acteurs locaux, et de mener à bien des actions inclusives, innovantes et pérennes. En somme, ils constituent le socle indispensable pour que l'engagement salarié contribue pleinement à la mission de l'éducation populaire et au développement d'un territoire plus équitable et dynamique.

CONVENTION COLLECTIVE ÉCLAT :

UNE FUSION DE BRANCHES À HAUTS RISQUES POUR LES SALARIÉS !

Prétextant une fusion de branche indispensable pour respecter la volonté du gouvernement, le **syndicat employeur HEXOPEE s'attaque aux acquis des salariés de la branche ECLAT**. Pourquoi en effet avoir choisi les petites branches "pêche de loisirs" et "familles rurales" qui ne représentent que peu de salariés si ce n'est pour mixer les trois conventions collectives vers le bas. La CGT était opposée à cette petite combine de fusion.

Après s'être attaqué aux salaires avec l'avenant 182 qui a instauré une valeur de points à deux vitesses, Hexopée a pour projet :

- La suppression des modulations A et B avec un temps de travail entre 1 572h et 1 607h pour toutes et tous ! (Sans augmentation des salaires).
- La suppression des deux jours consécutifs de repos avec la possibilité d'un fractionnement...
- L'augmentation du contingent d'heures supplémentaires.
- La réduction de la durée du temps de repas à 30 min.



La négociation porte aussi sur la santé et la prévoyance avec des disparités dont les salariés de la branche ECLAT pourraient encore être les victimes.

La FERC CGT compte heureusement des représentants de l'UG qui sont attentifs à défendre les droits des salariés de la branche. La CGT est la première force syndicale de la branche et, avec le soutien de SOLIDAIRES, a la majorité, et peut exercer une force de blocage sur des nouveaux accords qui iraient contre l'intérêt des salariés.

Les négociations de juin ont abouti à des **augmentations indécentes des valeurs des points** : V1 passe de 7,15 € à 7,23 € (+ 1,12 %) et V2 augmente de seulement 1 % et passe de 6,73 € à 6,80 € le 1^{er} janvier 2026.

La CGT ne signe pas cet avenant mais n'exercera pas de droit d'opposition afin de ne pas bloquer cette maigre augmentation.

LA LAÏCITÉ, UN PRINCIPE JURIDICO-PHILOSOPHIQUE NÉ DES LUMIÈRES : 120 ANS DE LAÏCITÉ, 120 ANS DE LIBERTÉ

Le 9 décembre 1905 était promulguée la loi dite "de séparation des églises et de l'État". Cette grande loi de liberté permet de croire, de ne pas croire, ou de ne plus croire en quelque dieu que ce soit. Le pays n'a pas de religion d'état et se désintéresse du fait religieux, c'est la séparation du temporel et du spirituel. Chacun étant avant tout un citoyen, et non un sujet de telle ou telle religion, c'est la liberté de conscience.



Ainsi à l'école Publique Laïque de la République, les élèves accueillis sont avant tout des citoyens en devenir et non des enfants de telle ou telle communauté. La seule communauté qui existe dans notre pays est la communauté des citoyens avec leurs droits et leurs devoirs.

Impactée souvent par différentes lois (loi Debré en 1959 pour le financement des écoles privées...), la loi du 9 décembre 1905 reste le socle qui définit cette liberté de conscience.

La loi du 21 août 2021, "Loi confortant les principes Républicains", ou loi dite "contre les séparatismes", vient définir, entre autres, de nouvelles règles concernant les associations. Cette loi concerne les MJC comme toutes les associations culturelles, sportives, sociales... Elle crée de nouvelles obligations concernant les associations qui bénéficient de financements publics (subventions de fonctionnement, mise à disposition de locaux publics, financement d'actions ou de projets). Ainsi pour ces associations, une

Convention d'Engagement Républicain leur est proposée à signature.

Cet engagement ne peut être mis en œuvre d'un seul coup, il faut que les Préfectures en prennent conscience, et qu'elles n'agissent pas comme celle du Nord avec la MJC du Virolois. **Dans le monde des MJC, les Éducateurs Populaires ont charge d'amener les populations à comprendre le fonctionnement de notre société.** Ils ont en charge l'accompagnement des populations. Ces professionnels doivent être porteurs de la laïcité et sont donc considérés comme des agents devant afficher une neutralité, au même titre que les fonctionnaires (voir l'affaire de la crèche Baby Loup de Chanteloup-Les-Vignes en 2008).

Après des décennies d'abandon des principes de laïcité par les gouvernements successifs, il convient de former les acteurs de terrain, afin qu'ils ne soient pas démunis face à des comportements prosélytes. Il convient ensuite de former les populations, jeunes et moins jeunes, afin qu'ils comprennent que la laïcité n'est pas anti-religieuse mais, au contraire, que son application permet la liberté de conscience.

La Laïcité est aussi dénaturée aujourd'hui par ceux qui veulent utiliser ce concept à des fins d'exclusion, et se drapent dans des uniformes pseudo Républicain. Les débats, aujourd'hui, sur le port de signes religieux (et surtout le port du voile) dans l'espace public (Eric Ciotti de LR, par exemple avec Jordan Bardella du RN), font partie de ces scories qui impactent la volonté des défenseurs de la laïcité.

Oui, en France, le délit de blasphème n'existe plus, oui, en France, les caricatures, depuis celles d'Honoré Victorin Daumier au 19^e siècle, sont possibles, oui, en France, le fait de ne pas croire ou de ne plus croire en un dieu n'est pas répréhensible. **Notre pays est un pays de grande liberté, où le triptyque Républicain "Liberté, Égalité, Fraternité" donne une direction, qui parfois a du mal à se mettre en œuvre, à chaque citoyen d'y apporter sa contribution, y compris dans les luttes syndicales.**

POURQUOI SE SYNDIQUER À LA CGT EST INDISPENSABLE :

LA DÉFENSE DE SES DROITS ET DE SA FICHE DE PAYE

Pourquoi se syndiquer dès maintenant à la CGT des MJC et créer une section syndicale affiliée à l'UG CGT-MJC dans votre MJC ?

POUR NOS SALAIRES, POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET POUR NOTRE DROIT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.

La CGT revendique des augmentations générales, une meilleure reconnaissance des qualifications par le salaire, et son indexation sur les prix. L'Union Générale CGT-MJC agit concrètement dans les négociations nationales de la branche de l'animation et la Convention Collective ECLAT. Elle se bat également pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la fin des temps partiels subis et la précarisation de nos métiers. Elle agit concrètement pour la formation continue de chacune et chacun, notamment au sein d'Uniformalion.

POUR QUE LES SALARIÉS AIENT TOUTE LEUR PLACE DANS LE PROJET COGÉRÉ D'ÉDUCATION POPULAIRE DES MJC.

La CGT-MJC défend le projet originel cogestionnaire des MJC. C'est-à-dire un projet géré conjointement par les adhérents bénévoles, les élus locaux et les salariés. Le salarié de la MJC, ou de son réseau, est un citoyen actif dans l'entreprise associative. En conséquence, nous revendiquons la présence, avec voix délibérative, de représentants des salariés dans le Conseil d'Administration de chaque MJC et à chaque niveau de l'organisation collective qu'elles se donnent. Nous revendiquons également la présence des syndicats de salariés de MJC à tous ces niveaux de décisions.

POUR NOS DROITS ET L'AVENIR DES MJC.

Depuis 1969, la plupart des gouvernements n'ont eu de cesse que d'affaiblir le projet d'Éducation Populaire des MJC, un projet d'éducation démocratique et politique des adultes, indépendant des partis politiques, et des gouvernements. Depuis le milieu des années 1980, sous prétexte de bonne gestion de l'argent public et de la lutte contre le chômage, la

précarisation des financements de nos associations et des salariés s'est développée. **Les salariés des MJC sont de plus en plus qualifiés mais de plus en plus précaires et trop faiblement rémunérés. C'est inacceptable !**

Les MJC sont nées de la résistance au fascisme dans l'immédiat après-guerre. Aujourd'hui, la bête immonde menace de nouveau notre démocratie. Le projet MJC d'Éducation Populaire n'en est que plus pertinent. Créer ou rejoindre un syndicat affilié à l'Union Générale CGT des syndicats des MJC est la meilleure manière de relever la tête collectivement pour défendre la reconnaissance nos métiers, l'utilité démocratique des associations MJC, de leurs financements, à la hauteur des enjeux sociétaux d'aujourd'hui, et des besoins légitimes de leurs salariés.



ENEZ MILITER À NOS CÔTÉS POUR L'INTÉRÊT DE TOUS LES SALARIÉS !

L'Union Générale des syndicats FERC CGT des MJC et de leurs Fédérations s'est constituée en 1969 afin de s'opposer à l'agressivité des politiques d'Etat, aux divisions des MJC à travers leurs Fédérations régionales et à la dénaturation de leur projet d'éducation populaire cogestionnaire. Plus de 50 années après, l'UG n'a pas cessé de défendre les salariés et de les accompagner dans leurs luttes émancipatrices.

Les difficultés rencontrées ont été nombreuses et orchestrées principalement par les dirigeants de la Fédération Française des MJC qui n'existe plus aujourd'hui depuis la liquidation organisée par son dernier Président. La casse de la convention de 1972, la vente des locaux du CNE du passage Verdeau, la suppression des postes de permanents syndicaux, l'instauration des forfaits en jours et d'une mobilité nationale forcés sous peine de licenciement, sont les principaux actes qui démontrent l'acharnement contre notre syndicat et surtout contre les personnels.

Malgré tous les coups bas portés contre notre organisation, l'UG est toujours présente aujourd'hui sur le terrain pour la défense des salariés, et ces décisions n'ont évidemment pas sauvé la FFMJC, qui ne cherchait qu'à se débarrasser des salariés, ce qu'elle a réussi en rejoignant la CMJCF, qui pour faire bonne figure, change de nom en "MJC de France", et nous n'en sommes pas dupes, et lègue aux associations et aux Fédérations régionales la fonction employeur, en achevant, au passage, la cogestion.



LE SYNDICAT DES RETRAITÉS DES MJC : **UNE CONTINUITÉ SYNDICALE IMPORTANTE ET INDISPENSABLE !**

Pour certains d'entre nous, lors de la cessation d'activité, la syndicalisation s'arrête. Or la CGT propose, dans chaque branche, des possibilités de continuité syndicale. C'est le cas dans le secteur des MJC et de leurs Fédérations. Outre les revendications propres aux retraités, eh oui nous en avons aussi, et certaines rejoignent d'ailleurs celles des actifs :

- Proximité des services publics
- Gratuité des transports collectifs
- Accès à la santé avec prise en charge à 100 % par la sécurité sociale
- Augmentation des pensions...

En plus de ces revendications, les retraités sont porteurs de l'histoire de l'entreprise. Ils peuvent partager cette histoire, ce patrimoine social avec les actifs. C'est le travail qu'a entrepris notre syndicat des retraités "Travailler à l'analyse du rôle de notre organisation syndicale dans le monde des MJC et de leurs fédérations". Ce travail ambitieux est mené en lien avec l'Institut d'Histoire Sociale (IHS) de la CGT.

**TU VIENS DE PRENDRE TA RETRAITE, OU TU L'AS PRISE, IL Y A QUELQUES MOIS OU ANNÉES ?
REJOINS-NOUS !**



HOMMAGE À NOS CAMARADES DISPARUS : ILS ONT CONTRIBUÉ À PORTER LES VALEURS DE NOTRE SYNDICAT !



Alain LEMARCHAND a été le premier à nous quitter en novembre 2021. Membre du bureau du syndicat des retraités, Alain était très investi dans le Collectif des Associations Citoyennes et travaillait sur la question de "la philanthropie à la Française". Pugnace, il était un véritable "Educateur Populaire". Il repose aux sables d'Olonnes en Vendée, sa terre d'adoption.

En septembre 2022, notre syndicat était frappé par la disparition de **Jean-François LAURENT dit Jef**, Jef qui fut pendant 21 ans le Secrétaire Général de notre Union Générale et délégué syndical à la FFMJC. Nous avons été nombreux au nom de tous les syndiqués de l'Union Générale, de la FERC et du syndicat des retraités à accompagner Jef au crématorium du Père-Lachaise.

Jef LAURENT est une personnalité indissociable du monde des MJC, avec quelques-uns qui ont tout fait pour que le projet émancipateur d'éducation populaire des MJC soit porté, contre vents et marées, souvent en opposition avec des élus bénévoles plus enclins à satisfaire les demandes gouvernementales que les aspirations des salariés.

Il est parti, 20 mois après la disparition voulue, par ces dirigeants, de la FFMJC. Depuis sa retraite, annoncée dans notre bulletin n° 114, il a

poursuivi l'œuvre débutée depuis sa première prise de fonction à la MJC du Grand-Cordel, en Bretagne. Jef repose au cimetière de Vau-deurs, dans l'Yonne, à quelques dizaines de mètres de la maison familiale.

En novembre 2023, ce fut au tour de **Jean-Louis DIDIER** de nous quitter. En poste dans les Vosges, Jean-Louis participait régulièrement aux activités syndicales. Il avait organisé l'accueil de l'un de nos congrès à Saint-Dié-des-Vosges.

François GARNIER, notre collègue Secrétaire de la Fédération Régionale de Bourgogne-Franche-Comté, nous a quittés en juillet 2024. François avait de la rigueur dans son métier, et avait une place particulière en tant que syndiqué, il était en relation permanente avec la direction fédérale. Il repose à Fontaine-Française, en Côte-d'Or.

Il y a quelques semaines, le 25 avril, c'est **Jacques AVRILLON** qui nous quittait. Ses obsèques ont eu lieu au cimetière d'Auvers-sur-Oise, dans le Val-d'Oise. Jacques avait une place particulière dans notre syndicat, il avait ce côté anarchiste très attachant. Il apportait par sa posture un éclairage particulier aux luttes au sein de notre syndicat.

Pour chacun de ces Camarades, une délégation du syndicat était présente.

cgt **MJC**

SEPTEMBRE 2025 - N°141

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LAURENT ANDRIEUX

COMITÉ DE RÉDACTION : FRANÇOIS CHASTAIN, JEAN-MARC DUMAS, JEAN-PIERRE LANGUIL, MAX LEGUEM, FABRICE MONTIGNON, ERIC MOUVEAUX, MICHEL PROST.

GRAPHISME : VISUAL INJURIES / IMPRESSION : LA MAISON CHABANE - NANCY / IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

